

CONCOURS POETIKA 2018

Conditions de participation

Article 1

Le concours est ouvert aux auteur(e)s francophones (majeurs) **du 15 février au 31 mai 2018** (cachet de la poste faisant foi). **Thème libre**. De par leur fonction, les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 2

Chaque poème sera adressé en **6 exemplaires anonymes dactylographiés** recto uniquement interligne simple (format 21 x 29,7, ne pas agraffer les feuillets). Aucun texte sous forme manuscrite ne sera admis. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur le texte sous peine de refus. Dès réception, un numéro sera attribué à chaque candidat par ordre d'arrivée et garantira l'anonymat auprès des membres du jury. Le numéro d'ordre donné dès réception du manuscrit sera reproduit sur l'enveloppe cachetée du concurrent par l'organisateur.

Article 3

Chaque concurrent peut envoyer **deux textes maximum n'excédant pas 32 vers chacun**.

Le montant des droits d'inscription de 14 euros est unique, que le candidat choisisse d'envoyer 1 ou 2 poèmes.

Article 4

Chaque candidat enverra dans une grande enveloppe (courrier non recommandé), les documents suivants :

◇ son (ou ses) poème(s) au format 21 x 29,7, en 6 exemplaires non agrafés,

◇ une enveloppe cachetée avec à l'intérieur :

- le bulletin d'inscription dûment complété et signé (à télécharger et imprimer sur le site www.poetika17.com)

- deux enveloppes ordinaires suffisamment affranchies libellées à son nom,

en ne mentionnant sur cette enveloppe close que le(s) titre(s) du (des) poème(s) ;

◇ enfin une deuxième enveloppe avec la mention « paiement » contenant un chèque (ou mandat cash international) d'un montant de 14 euros à l'ordre de **TALAZAC**.

Le tout à faire parvenir à :

Concours POETIKA 6 rue des Oiseaux 17600 MEDIS.

Article 5

Aucun thème n'est imposé, toutes les formes d'écriture poétique sont acceptées, à condition qu'elles révèlent un réel souci de création et une véritable cohérence. L'auteur s'engage à présenter une œuvre originale et personnelle. Le jury décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause, et si la fraude est avérée, le lauréat se verra immédiatement retiré du concours. En outre, les poèmes ne seront pas restitués à leurs auteurs.

Article 6

Cinq prix au total sont en jeu : trois premiers Prix, un Prix Spécial du Jury et un Prix Mention Honorable.

Premier Prix : un week-end pour deux personnes dans la région de votre choix + une invitation pour une croisière-promenade Inter-Iles en Charente-Maritime + autres invitations de nos partenaires.

Deuxième Prix : une invitation pour une croisière-promenade Inter-Iles + autres invitations de nos partenaires.

Les autres prix : des entrées pour visiter les principaux grands sites touristiques et châteaux de la Charente-Maritime, des invitations pour les parcs, châteaux et musées de la Région Nouvelle-Aquitaine, etc. [*La [liste des prix](#) est régulièrement mise à jour, les nouveaux partenaires n'ayant pas encore tous donné leur réponse à la date d'édition du règlement du concours.*]

Chaque lauréat recevra également un diplôme, l'impression de son poème sur papier spécial et son texte sera publié sur le site www.poetika17.com. Si l'un des lauréats réside hors de France, et s'il lui est impossible de bénéficier des invitations de nos partenaires pour des raisons purement géographiques, un ouvrage littéraire lui sera envoyé par voie postale en même temps que ses autres prix. Les textes n'ayant pas été classés au Palmarès mais remarqués par le jury seront éventuellement mis en ligne.

Article 7

Les concurrents sont notés de façon anonyme. Un seul des textes proposés pourra obtenir un prix. Dans le cas où plusieurs poèmes du même auteur sont susceptibles d'être primés, seul celui qui aura obtenu la meilleure note sera retenu dans le palmarès. En cas d'égalité absolue entre les poèmes d'un même concurrent, il sera procédé lors de la délibération finale du jury, à un tirage au sort qui devra déterminer le texte vainqueur. Tout lauréat ayant remporté un prix ne pourra pas se présenter pendant deux années de suite au concours (*Exemple : vous avez été lauréat en 2017, vous ne pourrez vous représenter qu'en 2019*),

Article 8

Le jury prend en compte essentiellement la qualité du style, du choix et de l'intérêt du contenu ainsi que les règles grammaticales, orthographiques du texte. En cas de litige, la décision du jury est sans appel. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes conditions. Les membres du jury se réservent le droit de les modifier ou de les annuler en cas de force majeure. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des documents demandés ne sera pas retenu.